



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2023-12-93

OBJET : Contrats de travail à durée déterminée de mesdames Bidenam Kelem, Diane Cyr, Katy St-Pierre et de messieurs Gilles Huard, François Germain, Martin Girard, Pascal Breton et Sylvain Fortin

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE le directeur général a déposé des projets de contrats de travail à durée déterminée pour mesdames Bidenam Kelem, Diane Cyr, Katy St-Pierre et messieurs Gilles Huard, François Germain, Martin Girard et Sylvain Fortin et qu'il en recommande la signature;

ATTENDU QUE ces projets de contrats de travail sont annexés à la présente ordonnance,

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise madame Diane Cyr, greffière-trésorière, à signer les projets de contrats de travail annexés à la présente ordonnance de mesdames Bidenam Kelem et Katy St-Pierre et ceux de messieurs Pascal Breton, Gilles Huard, François Germain et Sylvain Fortin.

Autorise monsieur François Désy, directeur général, à signer le contrat de travail de madame Diane Cyr annexé à la présente ordonnance.

Adoptée à Québec le 30 décembre 2023.

Jean Dionne, administrateur